

Garderie scolaire

INSCRIPTIONS 2023/2024

Tél : 02 33 27 30 07
Mail : mairie.sds@orange.fr

Retour des fiches en mairie de Saint Denis sur Sarthon

PARENTS	Père	Mère
Nom – Prénom		
Adresse		
Numéro de téléphone		
Adresse mail		
Adresse de facturation		
Personne à prévenir en cas d'urgence		
Personne à contacter en cas de retard exceptionnel	Nom et Prénom : Lien de Parenté : Adresse : N° de téléphone :	

Demandons l'inscription de notre (nos) enfant (s), **merci d'indiquer n° allocataire CAF**

Nom - Prénoms	Classe fréquentée	Date de naissance

HORAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

INSCRIPTION(S) DU (DES) ENFANT(S)

à cocher

Matin Soir OU Matin et soir

Merci de signaler aux agents la présence de votre(vos) enfant(s) à la garderie le plus rapidement possible afin que le goûter soit adapté au nombre d'enfants présents. Si votre(vos) enfant(s) vient(nent) occasionnellement, merci de formuler les inscriptions mensuellement

*Tarifs et règlement
au dos de la fiche.*

Fait à

le

Signature

Garderie scolaire

Les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023 sont les suivants :

Tarifs de Janvier à Mars (3 mois) et d'Avril à début juillet (3 mois) :

<i>Enfants d'une même famille</i>	<i>Matin + Soir</i>		<i>Matin</i>		<i>Soir</i>	
	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS
1 enfant	121 €	133 €	64 €	73 €	69 €	75 €
2 enfants	188 €	207 €	94 €	108 €	99 €	111 €
3 enfants	241 €	265 €	126 €	139 €	131 €	143 €

Tarifs de septembre à décembre (4 mois) :

<i>Enfants d'une même famille</i>	<i>Matin + Soir</i>		<i>Matin</i>		<i>Soir</i>	
	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS	Habitants SIVOS	Hors SIVOS
1 enfant	162 €	179 €	84 €	97 €	89 €	99 €
2 enfants	252 €	284 €	131 €	148 €	136 €	150 €
3 enfants	321 €	358 €	168 €	189 €	173 €	191 €

Tarif pour les enfants « occasionnels » :
 Matin : 3,10 € 3,20 €
 Après-midi : 3,60 € 3,70 €

Enfants occasionnels acceptés avec obligation d'inscription préalable

- Goûter inclus dans le tarif. En cas de régime alimentaire strict, merci de bien vouloir prendre contact avec le personnel de la garderie dès que possible afin de pouvoir mettre en place un goûter adapté à la santé de votre enfant.
- La facture est à régler trimestriellement dans les 15 jours après réception de l'avis des sommes à payer du Trésor Public. Paiement par TIPI (carte bancaire) ou par chèque à établir à l'ordre du **Trésor Public**.
- *Après 18 h 30, les parents devront prévoir une personne, chargée de récupérer leur(s) enfant(s), en cas de retard involontaire. Par mesure de sécurité, les enfants ne seront remis à cette personne que si celle-ci a été, au préalable, autorisée par écrit par les parents, à prendre en charge leurs enfants.*

Nous attirons votre attention sur les dérangements qu'occasionnent les retards dans l'organisation du service et pour le personnel de la garderie.

Merci de bien vouloir veiller au respect des horaires.